

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27800**

Intitulé

Coach professionnel(le)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut français de programmation neurolinguistique (IFPNL) Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la Coach professionnel/le a pour mission d'insuffler progrès et réussite au / à la salarié/e ou à l'équipe qu'il/elle accompagne. Par sa connaissance du monde de l'entreprise, et son expertise en matière de développement personnel, il/elle a pour objectifs l'optimisation des savoir-faire et le dépassement des obstacles présents sur la route du succès professionnel.

Dans le cadre des différents blocs de compétence, les activités réalisées sont les suivantes :

- Communication efficace avec le/la coaché/e pour obtenir les informations ou résultats escomptés.
- Conduite et réussite du changement.
- Apprentissage et développement de l'expertise.
- Pose de la relation avec le/la commanditaire et le/la coaché/e.
- Elaboration de la proposition commerciale.
- Travail avec le/la coaché/e.
- Réalisation d'un coaching d'équipe.
- Utilisation de l'approche "Interventions Orientées Solution" (IOS).

Le/la Coach professionnel/le est capable de :

- Appliquer les principes et techniques d'une communication efficace.
- Conduire un travail de réflexion permettant la définition d'un projet professionnel.
- Présenter ses compétences de coach/e en utilisant un argumentaire affiné et structuré en fonction de l'interlocuteur/trice.
- Obtenir les informations nécessaires concernant les besoins de l'interlocuteur/trice pour faire une proposition.
- Elaborer une proposition intégrant les conditions matérielles et les règles déontologiques reliant le/la coach/e, commanditaire et coaché/e.
- Présenter la proposition en utilisant des arguments pertinents et en lien avec les besoins du/de la commanditaire et du/de la coaché/e en sachant rebondir face à leurs objections.
- Cadrer la séance en accompagnant le/la coaché/e dans la définition des ses objectifs prioritaires en utilisant un questionnement spécifique.
- Mener des entretiens individuels au sein d'une équipe.
- Organiser et conduire un entretien final orienté succès.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier de coach professionnel/le peut s'exercer :

- Soit de manière exclusive dans ce cas il/elle exerce le plus souvent en cabinet, il/elle est Coach à part entière.
- Soit en entreprise : deux cas peuvent alors se présenter :
- Il/elle exerce en tant que coach/e interne,
- Il/elle exerce une autre activité de type managériale ou formation et adopte une posture de coach/e ou met en place des techniques de coaching.

Le/la coach professionnel/le peut intervenir dans :

- Les entreprises de grande taille, intervenant au niveau national ou international, quelque soit leur secteur d'activité.
- Des institutions publiques.
- Des établissements scolaires, dans le cadre du soutien scolaire ou de la préparation aux examens.
- Des structures sportives, pour faciliter la préparation mentale.

Coach certifié/e en PNL, Coach interne, Consultant/e Coach, Consultant/e en développement personnel, Coach formateur/trice, Responsable Ressources Humaines, Manager, Manager Coach, etc.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1502 : Développement des ressources humaines

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

Réglementation d'activités :

Il n'y a pas de réglementation professionnelle, cependant les organisations professionnelles exigent la signature d'une charte ou d'un code de déontologie qui demande que le/la coach/e :

- Soit supervisé/e.
- S'interdise d'exercer tout abus d'influence.

- Respecte le secret professionnel.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les blocs d'activités composant la certification sont :
Communication efficace avec le coach pour obtenir les informations ou résultats escomptés.
Conduite et réussite du changement.
Apprentissage et développement de l'expertise.
Pose de la relation avec le commanditaire et le coaché.
Elaboration de la proposition commerciale.
Travail avec le coaché.
Réalisation d'un coaching d'équipe.
Utilisation de l'approche « Interventions Orientées Solution » (IOS).
La rédaction d'un mémoire.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27800 - Communiquer avec efficacité	Compétences professionnelles : Ce bloc permet d'acquérir les bases d'une communication efficace dans les relations professionnelles. Il est axé sur le développement des potentiels et sur l'acquisition d'une méthodologie afin de fixer des objectifs concrets, motivants et atteignables. Modalités d'évaluation : • cas pratique en sous-groupes et en grand groupe. Une attestation sera délivrée à chaque candidat(e) à l'issue de la validation du bloc de compétences.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27800 - Conduire et réussir le changement	Compétences professionnelles : Ce bloc donne les clés d'une communication basée sur l'optimisation de la performance en travaillant sur la motivation et l'organisation du changement. Des exercices pratiques ont été élaborés et mis en place au niveau individuel ou collectif qui intègrent la mise en place de stratégies efficaces permettant le développement d'une flexibilité comportementale, de gérer les perturbations sans susciter d'antagonisme et lever les obstacles, mobiliser les ressources, faciliter le changement et la dynamique d'équipe. Modalités d'évaluation : • cas pratique en binôme, sous-groupes et en grand groupe. Une attestation sera délivrée à chaque candidat(e) à l'issue de la validation du bloc de compétences.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27800 - Favoriser l'apprentissage et développer l'expertise	Compétences professionnelles : Ce bloc permet d'acquérir les grilles d'analyse permettant d'identifier et de développer des compétences afin d'orienter les professionnels en recherche d'emploi ou d'accompagner les salariés dans la perspective d'une évolution de leur fonction ou d'un changement de poste ou de métier. Modalités d'évaluation : • cas pratique en sous-groupes et en grand groupe. Une attestation sera délivrée à chaque candidat(e) à l'issue de la validation du bloc de compétences.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27800 - Poser la relation avec le commanditaire et le coaché	Compétences professionnelles : Ce bloc donne les clés de la première phase d'une mission de coaching, de la rencontre entre commanditaire et coaché jusqu'à la présentation des modalités d'un coaching, en passant par différents entretiens. Modalités d'évaluation : • cas pratique en sous-groupes et en grand groupe. Une attestation sera délivrée à chaque candidat(e) à l'issue de la validation du bloc de compétences.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27800 - Elaborer la proposition commerciale	<p>Compétences professionnelles : Ce bloc permet d'identifier les besoins du commanditaire et du coaché afin de formaliser la proposition commerciale globale qui aboutira par la suite à l'édition d'un contrat de coaching.</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cas pratique en sous-groupes et en grand groupe. • mémoire. <p>Une attestation sera délivrée à chaque candidat(e) à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 27800 - Travailler avec le coaché	<p>Compétences professionnelles : Troisième phase d'une mission de coaching, le cadre étant au préalable posé, ce bloc permet de débiter les entretiens de coaching. Leur objectif est de permettre au coaché de trouver et mettre en oeuvre des solutions qui lui soient adaptées.</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cas pratique en sous-groupes et en grand groupe. <p>Une attestation sera délivrée à chaque candidat(e) à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 27800 - Réaliser un coaching d'équipe	<p>Compétences professionnelles : Il s'agit en premier lieu d'identifier la problématique avec le manager et de mener des entretiens avec son équipe pour faire émerger des axes de travail. Il permet d'acquérir les outils pour structurer et animer son coaching d'équipe afin de permettre l'apport de solutions aux problèmes soulevés.</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cas pratique en sous-groupes et en grand groupe. <p>Une attestation sera délivrée à chaque candidat(e) à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 27800 - Utiliser l'approche des Interventions Orientées Solution	<p>Compétences professionnelles : Autre outil utilisable par les Coach(e)s, ce bloc permet l'acquisition d'une approche complémentaire qui apparaît plus judicieuse dans certains cas de coaching.</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cas pratique en sous-groupes et en grand groupe. <p>Une attestation sera délivrée à chaque candidat(e) à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	3 représentants/es de l'IFPNL : - La Directrice de l'IFPNL. - 2 enseignants/es certifiées en PNL. 2 professionnels/les extérieurs/es : - 1 représentant/e du collège salarié. - 1 représentant/e du collège employeur.
En contrat de professionnalisation	X	

Par candidature individuelle	X	3 représentants/es de l'IFPNL : - La Directrice de l'IFPNL. - 2 enseignants/es certifiées en PNL. 2 professionnels/les extérieurs/es : - 1 représentant/e du collège salarié. - 1 représentant/e du collège employeur.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	3 représentants/es de l'IFPNL : - La Directrice de l'IFPNL. - 2 enseignants/es certifiées en PNL. 2 professionnels/les extérieurs/es : - 1 représentant/e du collège salarié. - 1 représentant/e du collège employeur.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel(le)" avec effet au 17 décembre 2012, jusqu'au 03 mars 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

IFPNL

Lieu(x) de certification :

Institut français de programmation neurolinguistique (IFPNL) : Île-de-France - Paris (75) [21 rue Sébastien Mercier 75015 PARIS]

21 rue Sébastien Mercier 75015 PARIS

et

6 rue de la Charité 69002 LYON

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

21 rue Sébastien Mercier 75015 PARIS

et

6 rue de la Charité 69002 LYON

Historique de la certification :